



HAUTE-RIVOIRE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit juin deux mil vingt-deux, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

-----  
Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale (arrivée à 21h30) Adjoint, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 20h20), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.  
Étaient excusées : GERIN Pascale qui a donné pouvoir à CHAVEROT Gilles jusqu'à son arrivée à 21h30, ANDREKOVICS Sandrine qui a donné pouvoir à JACQUEMOT Nathalie.  
Secrétaire de séance : VENET Florent.

### ----- LE CONSEIL MUNICIPAL, -----

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**  
Florent VENET.

**Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1) Avenant n°1 au marché public relatif à l'aménagement de la traversée d'agglomération

La société EUROVIA LYON a été attributaire du marché public relatif à l'aménagement de la traversée d'agglomération.

Une prolongation des délais d'exécution des travaux est nécessaire de 3.5 à 4.5 mois suite à l'évolution du planning global des opérations sur le centre bourg.

EUROVIA a réalisé, en parallèle des travaux de voirie, des travaux pour le compte du SYDER, afin de permettre l'optimisation globale des délais de réalisation.

Un avenant doit ainsi être signé entre la commune et EUROVIA LYON.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du délai d'exécution du marché d'aménagement de la traversée d'agglomération avec la société EUROVIA LYON, porté ainsi à 4.5 mois.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tous documents afférents.

#### 2) Désaffectation et déclassement d'une parcelle en vue d'un échange avec M. VERMARE

Afin de sécuriser le chemin de l'Ecart (voie communale n°46), il convient de revoir son tracé sur la partie en limite avec la commune de Les Halles.

Ainsi, une partie de la voie communale actuelle, issue du domaine non cadastré, doit être désaffectée et déclassée pour permettre son intégration dans le domaine privé de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la désaffectation du domaine non cadastré situé Chemin de la Thoranche pour une superficie de 354m<sup>2</sup> environ selon le projet de plan d'arpentage du géomètre.

DECIDE d'en prononcer le déclassement pour l'intégrer au domaine privé communal.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

### 3) Echange de parcelles sans soulte avec M. Jean-Christophe VERMARE – chemin de l'Écart

Suite à la réalisation d'un plan d'arpentage par un géomètre-expert, un échange de parcelles avec M. Jean-Christophe VERMARE peut se réaliser :

<i>Parcelle initiale</i>	<i>Surface totale</i>	<i>Nouvelle désignation</i>	<i>Surface</i>
Domaine non cadastré		En cours de numérotation	354 m <sup>2</sup> environ
<b>Surface totale à céder à M. VERMARE</b>			<b>354 m<sup>2</sup> environ</b>

<i>Parcelle initiale</i>	<i>Surface totale</i>	<i>Nouvelles désignations</i>	<i>Surfaces</i>
A 468	1 519 m <sup>2</sup>	En cours de numérotation	127 m <sup>2</sup> environ
A 469	1 010 m <sup>2</sup>	En cours de numérotation	86 m <sup>2</sup> environ
A 470	1 031 m <sup>2</sup>	En cours de numérotation	53m <sup>2</sup> environ
A 670	2 485 m <sup>2</sup>	En cours de numérotation	17 m <sup>2</sup> environ
<b>Surface totale à acquérir à M. VERMARE</b>			<b>283 m<sup>2</sup> environ</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de procéder à l'échange de parcelles tel qu'il est décrit ci-dessus avec M. Jean-Christophe VERMARE, sans versement de soulte.

PRECISE que la superficie de la parcelle transmise à M. Jean-Christophe VERMARE s'élève à 354 m<sup>2</sup> environ et la superficie des parcelles transmises à la commune s'élèvent à 283m<sup>2</sup>.

PRECISE que les parcelles qui deviendront propriétés de la commune seront intégrés dans le domaine public.

CONFIE la conclusion de la vente à l'office notarial des Maîtres Antoine BERGER et Guillaume ABELLARD, situé à Saint-Laurent-de-Chamousset, les frais de notaire étant pris en charge par M. VERMARE.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférant à cette acquisition.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

### 4) Publicité des actes de la collectivité

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que la publicité des actes de la commune soit effectuée par publication papier en mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

### M. le Maire :

- Informe du projet présenté par l'OPAC du Rhône relatif à l'aménagement des locaux situés Place du Monument : la poursuite de ce projet prévoyant la création de 8 logements est validé. Après un tour de table où chaque élu s'est exprimé, il est décidé de ne pas garder de salle communale dans cet espace pour plusieurs raisons :
  - Un logement supplémentaire de plein pied pourrait ainsi être créé, permettant à une personne à mobilité réduite d'avoir un logement en cœur de village.
  - Au vu de l'utilisation conséquente des salles actuellement notamment en soirée, les risques de nuisances pour les habitants seraient considérables (la salle étant prévu entre 2 logements dans le projet soumis par l'OPAC).
  - Le manque de stationnement est une problématique actuelle, qui serait accentuer avec le maintien d'une salle communale.

Si le projet de l'OPAC est définitivement validé après les diverses études à mener, les logements seraient livrés au 1<sup>er</sup> semestre 2024, après une année de travaux environ, rendant impossible l'utilisation des salles de la Thoranche, du Combron et du Lyonnais. Une réflexion est engagée pour optimiser l'utilisation des salles communales disponibles.

Par ailleurs, la création d'une ou plusieurs salles communales sera intégré au projet de pôle multigénérationnel, à côté du city stade pour une livraison envisagée en 2024.

- Informe de l'arrêt de l'activité du Docteur MIHAL au 31 juillet prochain. Le bail la liant avec la commune prendra donc fin à cette date.
- Fait un point sur le personnel communal. Un agent technique encadrant est recruté pour une prise de poste à compter du 26 septembre prochain.
- Informe du départ des deux directrices de l'école privée et de l'école publique. Leurs remplaçants ont été présentés en conseil d'école.
- Indique que l'inauguration des travaux du village et du local paramédical pourra être réalisée le samedi 12 novembre. Cette date sera proposée aux différents financeurs.

### G. CHAVEROT :

- Fait le point sur les travaux de voirie en cours au village : le béton désactivé sera réalisé cette fin de semaine. La fin des travaux est prévue au plus tard le 14 juillet.
- Indique que la voirie du Clos du Relais est en cours de réalisation : une rétrocession à la commune sera ensuite opérée.
- Revient sur l'change qu'il a eu avec un représentant de la paroisse : l'église de Haute-Rivoire est l'une des églises du canton qui est en plus mauvais état. Une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment à rénover, est à engager rapidement.

### N. JACQUEMOT :

- L'information municipale sera distribuée le premier week-end de juillet.

### F. VENET :

- ❖ Indique que la validation du planning d'utilisation du complexe sportif par les associations est en cours.
- ❖ Fait part de l'organisation du forum des associations le vendredi 2 septembre de 18h à 21h au complexe sportif.
- ❖ Indique que le traçage des lignes du complexe sera refait à partir de la semaine prochaine.

### C. PAYMAL :

- Indique que le programme « CUBE. Ecoles » a été proposé aux écoles propriétaires de leurs bâtiments (l'école publique est donc éligible à cette action). Ce programme permet aux collectivités et aux établissements scolaires de bénéficier d'outils et l'instruments de mesure, de prestations de formation, d'animation et de réunions collectives pour mettre en place ou renforcer des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et

des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif finale étant d'avoir une réduction significative de la facture énergétique. Ce programme a un coût de 950€ HT pour la collectivité. L'inscription doit être effectuée avant le 14 juillet prochain si la commune est intéressée.

#### P. GERIN :

- Informe de la nécessité de mettre à jour le guichet adresse de la commune. Il s'agit de mettre à jour l'ensemble des adresses de la commune afin de localiser efficacement une adresse sur le territoire français pour faciliter la distribution du courrier et des colis, la gestion des réseaux, les actions des services départementaux d'incendie et de secours.... elle pourra être amenée à consulter chaque conseiller pour déterminer avec précision les points GPS de chaque maison ou bâtiment.
- A participé au conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais : l'hôpital de Chazelles-sur-Lyon va déménager en janvier 2023. Ensuite, l'hôpital de Saint-Symphorien-sur-Coise sera construit pour un coût d'environ 23 millions d'euros.
- Va prochainement réunir les élus volontaires pour réfléchir sur les décorations de Noël, les illuminations ainsi que le fleurissement du village pour l'année prochaine : Sylvain, Nathalie, David et Pierre-Aymeric.

#### M. RAZY :

- Revient sur la commission agricole de la CCMDL : un travail a été engagé pour voir émerger un projet alimentaire territorial, afin de fédérer les différents acteurs agissant sur le territoire autour d'une alimentation saine, reterritorialisée et valorisant les métiers de la production agricole. La 1<sup>ère</sup> phase consiste à recenser l'existant : un questionnaire a ainsi été adressé aux communes concernant la restauration scolaire maternelle et primaire.
- Indique que la demande de dérogation est en cours, afin d'aboutir à la création des plateformes de broyage sur le territoire de la CCMDL. L'accès à ces plateformes est prévu pour le début de l'année prochaine.
- Revient sur la commission assainissement de la CCMDL : la nouvelle délégation de service public se poursuit avec Suez à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il évoque le budget assainissement de la CCMDL avec des déséquilibres importants d'une commune à l'autre.
- Evoque l'avancée des projets d'irrigation : un dossier est bien avancé et un autre sera soumis à enquête publique dans les mois à venir.

#### A. MICHEL :

- ✚ Indique que la réalisation du point à temps est en cours, ainsi que la réfection du chemin de Brulevent. Un chiffrage a été demandé à la CCMDL pour réaliser des travaux de voirie aux chemins du petit val et du val d'enfer.
- ✚ Revient sur l'aménagement d'une aire de camping-car : des précisions sur l'emplacement des réseaux sont à obtenir. Un rendez-vous sur place est à envisager.
- ✚ Evoque la journée qui s'est déroulée pour les 100 ans de la caserne : l'animation de l'après-midi a connu un vif succès, toute comme la soirée. En revanche, il a été constaté peu de monde au fil de la journée. L'exposition qui a été réalisée pour cette occasion pourrait être de nouveau visible pour le public, en mairie ou à la bibliothèque.

#### S. MOULIN :

- ✚ Suite à un devis trop élevé pour la mise en valeur de la bascule, il a été décidé de faire appel à un bénévole pour la réalisation de cette prestation avec prise en charge du coût des matériaux par la commune.
- ✚ Evoque le changement à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain concernant le tri des emballages.

#### C. SEVE :

- ❖ Revient sur le conseil d'école : 99 élèves seront présents à la prochaine rentrée scolaire avec une moyenne de 24 élèves par classe.
- ❖ Evoque la demande de Mme COCHET, masseuse en bien être de faire des activités collectives au complexe. Le tarif proposé est fixé à 10€ par heure d'utilisation.

La séance est levée à 23h15.